

De quelle protection ai-je besoin?

Un petit guide pour déterminer quelle assurance est recommandée pour vos activités professionnelles

Il existe un grand nombre de produits d'assurance sur le marché et il est parfois difficile de déterminer la protection dont vous avez besoin et, surtout, celle dont vous n'avez pas besoin. Le tableau que voici vous aidera à déterminer la ou les protections les plus appropriées aux particularités de votre pratique. Bien que nous ayons essayé de rendre ce tableau le plus complet possible, il ne fournit qu'un aperçu des scénarios les plus courants et n'inclut pas nécessairement toutes les structures professionnelles et commerciales possibles. Nous vous recommandons d'utiliser ce tableau comme cadre initial de prise de décision. Il ne remplace pas les conseils personnalisés d'un courtier. Veuillez donc vous adresser à un professionnel de l'assurance de BMS si vous avez des questions sur les protections les plus appropriées aux spécificités de vos activités professionnelles.

Je suis un employé

Je suis un entrepreneur indépendant ou un propriétaire d'entreprise qui **N'A PAS d'autres** (y compris des professionnels, des étudiants, des assistants, du personnel administratif et/ou des bénévoles) qui fournit des services pour ou au nom de mon entreprise ou qui facture ses services sous mon nom commercial

Je suis propriétaire d'une entreprise **AVEC d'autres** (y compris des professionnels, des étudiants, des assistants, du personnel administratif et/ou des bénévoles) qui fournit des services pour ou au nom de mon entreprise ou qui facture ses services sous mon nom commercial

Couverture recommandée :

- Assurance responsabilité professionnelle individuelle et assurance responsabilité civile générale, et
- Assurance cybersécurité et atteinte à la vie privée individuelle.

Penser également à ajouter :

- Le forfait de services juridiques,
- Les solutions juridiques personnelles, et
- Couverture accident 24 heures sur 24.

Avez-vous du contenu/stock de valeur et/ou êtes-vous locataire ou locateur d'un espace de bureaux?

OUI – Couverture recommandée :

- Assurance responsabilité professionnelle individuelle et assurance responsabilité civile générale,
- Le contenu, la criminalité, et les pertes d'exploitation, et
- Assurance cybersécurité et atteinte à la vie privée.

NON – Couverture recommandée :

- Assurance responsabilité professionnelle individuelle et assurance responsabilité civile générale, et
- Assurance cybersécurité et atteinte à la vie privée individuelle.

Penser également à ajouter

- Le forfait de services juridiques,
- Les solutions juridiques personnelles et/ou les solutions juridiques d'entreprise, et
- Couverture accident 24 heures sur 24.

Avez-vous du contenu/stock de valeur et/ou êtes-vous locataire ou locateur d'un espace de bureaux?

OUI – Couverture recommandée :

- La responsabilité professionnelle individuelle et la responsabilité civile générale,
- La responsabilité professionnelle des entreprises,
- La responsabilité civile générale des entreprises,
- Le contenu, la criminalité, et les pertes d'exploitation,
- Cybersécurité et atteinte à la vie privée, et
- La responsabilité civile en matière de pratiques d'emploi

NON - Couverture recommandée :

- La responsabilité professionnelle individuelle et la responsabilité civile générale,
- La responsabilité professionnelle des entreprises,
- La responsabilité civile générale des entreprises,
- Cybersécurité et atteinte à la vie privée, et
- La responsabilité civile en matière de pratiques d'emploi.

Penser également à ajouter :

- Le forfait de services juridiques,
- Les solutions juridiques personnelles et/ou les solutions juridiques d'entreprise, et
- Couverture accident 24 heures sur 24.



Maintenant que vous avez déterminé la protection recommandée, lisez la suite pour en savoir plus sur les différents types d'assurance :

1 ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE INDIVIDUELLE ET ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE

L'assurance responsabilité professionnelle protège contre toute responsabilité ou allégation de responsabilité liée à des blessures ou des dommages résultant d'un acte de négligence, d'une erreur, d'une omission ou d'une faute professionnelle découlant des activités professionnelles que vous exercez à titre de diététiste. Votre police intervient également si une plainte est déposée contre vous auprès d'un organisme de réglementation de la profession assurée que vous exercez.

L'assurance responsabilité professionnelle vous protège en faisant en sorte que votre défense juridique soit coordonnée et payée si une réclamation est faite contre vous. Votre police couvre également le coût de l'indemnisation du client ou des dommages.

L'assurance responsabilité civile générale vous protège contre les réclamations découlant des blessures ou de dommages matériels que vous pourriez causer à une autre personne du fait de vos activités et/ou de vos locaux. Par exemple, une cliente pourrait glisser et tomber sur un plancher mouillé ou vous pourriez accidentellement causer des dommages matériels lors d'une visite à domicile.

2 ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DES ENTREPRISES

Cette police intervient si le nom de votre entreprise est cité dans une déclaration ou un procès alléguant une négligence ou une faute professionnelle. À la suite d'un incident, le conseiller juridique d'un client citera généralement toutes les personnes impliquées dans les soins du client, y compris l'entreprise qui est le principal fournisseur de services.

3 ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE DES ENTREPRISES

L'assurance responsabilité civile générale pour les entreprises protège votre entreprise contre les réclamations découlant de blessures ou de dommages matériels que vous ou votre entreprise pourriez causer à une autre personne ou à des locaux en raison de vos activités.

4 ASSURANCE CYBERSÉCURITÉ ET ATTEINTE À LA VIE PRIVÉE

Cette police vous protège si vous ou votre entreprise êtes impliqués dans une cyberviolation ou une violation de la vie privée. La police couvrira les frais de votre défense juridique, les frais d'enquête, les frais de notification et de réponse, les frais accordés au(x) client(s) affecté(s) par la violation, et plus encore.

La couverture est conçue pour gérer le risque lié à la détention de quantités de plus en plus importantes de données personnelles identifiables de clients, d'employés et d'autres personnes, et pour atténuer l'atteinte à la réputation résultant d'une violation de la sécurité des données.

5 LE CONTENU, LA CRIMINALITÉ, ET DES PERTES D'EXPLOITATION

Le contenu comprennent les articles habituels d'un bureau, y compris les bureaux, les chaises, les classeurs et les ordinateurs, ainsi que le stock et les améliorations, dont vous avez la responsabilité.

La couverture contre la criminalité protège contre les pertes financières dues à la malhonnêteté, à la fraude ou au vol d'argent, de titres ou d'autres biens appartenant au bureau ou à l'entreprise.

L'assurance des pertes d'exploitation couvre la perte de revenus résultant d'une perte physique directe ou de dommages physiques directs causés aux locaux par un risque assuré (p. ex., un incendie).



L'article continue sur la page suivante

6 ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE EN MATIÈRE DE PRATIQUES D'EMPLOI *

Les chefs d'entreprise qui emploient du personnel et/ou font appel à des bénévoles, des étudiants ou des sous-traitants devraient également envisager de souscrire une assurance de la responsabilité civile en matière de pratiques d'emploi. Cette police vous protège, vous et votre entreprise, contre les allégations de violation des pratiques d'emploi, y compris les congédiements injustifiés, la discrimination et le harcèlement en milieu de travail et autres.

Les décisions que vous prenez en matière d'embauche, de rémunération, de promotion, d'adaptation pour les personnes handicapées et de cessation d'emploi, par exemple, ont un impact sur les personnes qui travaillent dans votre entreprise. Chacune de ces décisions pourrait donner lieu à une plainte pour pratique d'emploi injustifiée, même si elle a été traitée correctement.

7 LE FORFAIT DE SERVICES JURIDIQUES

Cette assurance offre un accès abordable à une gamme de services, notamment une ligne d'assistance téléphonique, un centre de documentation juridique en ligne et l'accès à des avocats qui pourront examiner des documents juridiques simples ou rédiger des lettres à caractère juridique simples en votre nom. Les membres ont aussi accès à des experts pour obtenir de l'aide sur la protection contre l'usurpation d'identité et sur des questions de ressources humaines susceptibles d'avoir un impact sur leur entreprise.

8 ASSURANCE FRAIS JURIDIQUES

L'assurance solutions juridiques personnelles couvre les frais et les dépenses juridiques nécessaires pour résoudre une série de litiges, notamment : litiges contractuels, litiges relatifs à la location, litiges en lien avec un véhicule automobile, protection du permis de conduire, poursuites en cas de dommages corporels, poursuites en matière de protection de la propriété et défense en matière fiscale.

L'assurance solutions juridiques d'entreprise couvre les frais juridiques liés à la résolution d'une série de litiges, y compris la protection fiscale, les litiges immobiliers, la conformité et la réglementation, les procédures d'appel liées aux licences, les litiges contractuels et le recouvrement de créances.

Les deux polices de solutions juridiques incluent automatiquement le forfait de services juridiques (notez toutefois que l'assistance RH n'est pas incluse dans les solutions juridiques personnelles).

9 COUVERTURE ACCIDENT 24 HEURES SUR 24 *

Cette couverture est conçue pour vous offrir, ainsi qu'à vos proches, une aide financière en cas d'accident entraînant des blessures, invalidité ou décès.

L'assurance accidents 24 heures sur 24 prévoit le versement d'une indemnité forfaitaire en cas de perte ou de décès à la suite d'un accident et lorsque, du fait de la blessure accidentelle, ou l'incapacité entraîne une invalidité totale permanente. Une garantie supplémentaire est également fournie, qui couvre notamment les frais de rapatriement et les frais de réadaptation ou de formation.

* Notez que cette couverture n'est pas disponible au Québec.

Pour obtenir de plus amples renseignements ou si vous avez d'autres questions au sujet de l'assurance responsabilité professionnelle et de l'assurance des entreprises, communiquez avec un courtier de BMS – nous sommes là pour vous aider.

✉ dietitians.insurance@bmsgroup.com

☎ 1-844-200-7210

